



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/WG.5/96
1^{er} juillet 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Quarante-quatrième session
Genève, 20-23 avril 2009

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DES STRATÉGIES
ET DE L'EXAMEN SUR LES TRAVAUX DE
SA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION**

TABLE DES MATIÈRES¹

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1 – 4	3
II. Adoption de l'ordre du jour.....	5	3
III. Adoption du rapport de la quarante-troisième session.....	6	3
IV. Options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg.....	7 – 42	3
V. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.....	43 – 52	10

¹ Les sections I à VI du présent document correspondent aux points 1 à 6 de l'ordre du jour provisoire (ECE/EB.AIR/WG.5/95).

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
VI. Questions diverses.....	53 – 54	13
VII. Adoption des décisions du Groupe de travail des stratégies et de l'examen.....	55	13

I. PARTICIPATION

1. La quarante-quatrième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen s'est tenue du 20 au 23 avril 2009 à Genève.
2. Y ont participé les représentants des Parties à la Convention ci-après: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Kirghizistan, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse et Ukraine et Communauté européenne.
3. Étaient représentés l'Association de l'industrie électrique européenne (EURELECTRIC), le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (EMEP), le Bureau européen de l'environnement (BEE), le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA), et l'Organisation européenne des compagnies pétrolières pour l'environnement, la santé et la sécurité (CONCAWE).
4. La session était présidée par M. R. Ballaman (Suisse).

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour de la session, publié sous la cote ECE/EB.AIR/WG.5/95.

III. ADOPTION DU RAPPORT DE LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION

6. Le Groupe de travail a noté qu'en raison du peu de temps disponible entre ses quarante-troisième et quarante-quatrième sessions il n'avait pas été possible de finaliser et de soumettre officiellement le rapport de sa quarante-troisième session. Il a reporté l'adoption du rapport à sa session suivante prévue du 31 août au 4 septembre 2009.

IV. OPTIONS ENVISAGEABLES POUR RÉVISER LE PROTOCOLE DE GÖTEBORG

7. Le Président du Groupe de travail des effets a présenté les récents résultats concernant les effets des polluants atmosphériques sur la santé humaine et l'environnement. Il a fait observer que de nombreux lacs étaient toujours acides et que la régénération biologique était lente et ne s'était pas encore généralisée. Dans de vastes régions, les concentrations atmosphériques étaient supérieures aux niveaux et aux charges critiques, ce qui avait notamment pour effet de modifier la végétation. L'ozone affectait la santé d'une grande proportion de la population et les particules étaient à l'origine de graves effets sanitaires. L'objectif recherché pour 2050 était de faire en sorte que l'atmosphère ne fasse peser aucune nouvelle menace sur la santé humaine et sur l'environnement. Le Groupe de travail des effets évaluait actuellement des paramètres chimiques et biologiques fondés sur ces effets et sur d'autres effets de la pollution atmosphérique et quelques indicateurs seraient associés aux modèles d'évaluation intégrée.

8. Le Président de l'Organe directeur de l'EMEP a présenté les derniers résultats des travaux réalisés dans le cadre du Programme en vue de la révision du Protocole de Göteborg. S'agissant du choix de l'année de référence pour laquelle les données relatives aux émissions étaient de meilleure qualité, M^{me} Vidic a fait observer que l'année retenue pourrait être 2000, 2005 ou 2010 tout en soulignant que de nouveaux échanges de vues avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée seraient nécessaires avant l'adoption d'une décision finale en la matière.
9. Le Coprésident de l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques, M. A. Zuber, a donné des informations actualisées sur les travaux de l'Équipe spéciale. Il a mentionné le rapport intérimaire qui avait été établi à l'appui de la révision du Protocole de Göteborg. Un rapport complet d'évaluation serait présenté avant la mi-2010.
10. Le secrétariat et le Président ont présenté un projet de document de travail sur les options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg (ECE/EB.AIR/WG.5/2009/4), qui avait été établi par le Bureau du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et le secrétariat.
11. S'agissant de l'article 3 du Protocole de Göteborg amendé, la présidence tchèque a présenté une proposition de nouveau paragraphe 1 a) et b) établi sur la base d'un mécanisme d'examen du respect des obligations et de correction concernant les plafonds d'émission nationaux de PM_{2,5} et d'autres polluants atmosphériques, que la Commission européenne avait élaboré dans le cadre de la révision de la Directive sur les plafonds d'émission nationaux.
12. La délégation des États-Unis s'est déclarée favorable à l'ajout des particules au Protocole, à l'adoption de mesures plus souples pour promouvoir la ratification dans les pays de l'EOCAC et à l'apport de modifications à la procédure d'amendement prévue aux articles 13 et 15. Elle a fait savoir qu'elle pourrait appuyer des mises à jour techniques appropriées du Protocole. Elle a indiqué qu'elle préférerait nettement un protocole modifié à un nouveau protocole. Cela permettrait aux États-Unis et à d'autres pays de participer aux travaux menés dans le cadre du Protocole, même s'ils n'étaient peut-être pas en mesure d'accepter chaque modification.
13. Le Président a rappelé que la décision concernant l'adoption d'un nouveau protocole ou d'un protocole modifié incombait à l'Organe exécutif et que cette question n'était donc pas inscrite à l'ordre du jour de la réunion.
14. La délégation de la République tchèque, s'exprimant au nom de l'UE, a déclaré qu'elle était prête à échanger des vues et des opinions sur la révision du Protocole, tout en soulignant qu'elle n'était pas disposée à parler de valeurs numériques. Elle était également d'avis que la décision concernant l'adoption d'un nouveau protocole ou d'un protocole modifié n'était pas le thème principal de la session en cours.
15. Le représentant de la Commission européenne a informé le Groupe de travail que la révision de la Directive sur les plafonds d'émission nationaux qui avait traduit dans les faits le Protocole de Göteborg était en suspens, dans l'attente de la constitution d'une nouvelle commission en novembre 2009. Il s'est félicité de la poursuite des travaux techniques concernant la révision du Protocole, la promotion des ratifications et l'introduction d'une certaine flexibilité.

16. La délégation norvégienne a accueilli avec satisfaction le document sur les options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg et fait observer qu'elle n'avait pas encore vraiment pris position sur le point de savoir s'il convenait d'amender le Protocole ou d'en adopter un nouveau. Elle s'est déclarée favorable à l'inclusion des particules dans un protocole nouveau ou modifié et à l'introduction d'une certaine flexibilité pour autant que cela fût possible et souhaité. Elle s'est déclarée en faveur de la simplification des procédures d'amendement des protocoles.

17. Le Président a appelé l'attention des participants sur l'annexe III concernant les zones désignées de gestion des émissions de polluants (ZGEP) dans les pays qui possédaient de vastes territoires et invité la Fédération de Russie à déterminer si ses zones actuelles étaient toujours valables ou si elle devaient être réexaminées.

18. Le Président a de nouveau appelé l'attention sur les deux options proposées pour le Protocole ainsi que sur la nécessité de modifier le nom de celui-ci pour tenir compte de l'ajout des particules.

19. La délégation de la Fédération de Russie a rappelé la nécessité d'introduire une certaine flexibilité dans le Protocole et souligné qu'elle favoriserait la participation des pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est aux négociations sur les plafonds d'émission.

20. Le Coprésident du Groupe d'experts des questions technico-économiques, M. J.-G. Bartaire, a fait le point des progrès accomplis par le Groupe d'experts dans ses travaux et a présenté les projets d'annexes révisées IV, V et VI et les deux projets de nouvelles annexes sur les particules totales en suspension (annexe X) et les COV concernant les produits (annexe XI), qui avaient été mis à la disposition du Groupe de travail sous forme de documents informels. Il a appelé l'attention des participants sur les trois options concernant les VLE proposées par le Groupe d'experts, qui tenaient compte du niveau ambitieux retenu par le Groupe de travail. Il a présenté les résultats de la quatorzième réunion du Groupe d'experts, tenue en Italie en octobre 2008 (ECE/EB.AIR/WG.5/2009/2), et de la quinzième réunion, tenue en avril 2009, ainsi que le plan de finalisation des projets d'annexes techniques (et des documents d'orientation) pour soumission au Groupe de travail à sa quarante-cinquième session, en septembre 2009. Il a également donné des renseignements sur la mise à jour des documents d'orientation qui devait être achevée d'ici à la fin mai.

21. S'agissant des trois options concernant les VLE, la délégation de la République tchèque, prenant la parole au nom de l'UE, a exprimé sa préférence pour le regroupement des réglementations régissant les MTD et les VLE. Elle a fait observer que la décision finale concernant les niveaux ambitieux à déterminer devrait tenir compte de l'opinion des pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est.

22. Au cours des débats qui ont suivi, on a estimé qu'il faudrait apporter des éclaircissements supplémentaires sur les niveaux d'émission associés aux MTD et préciser s'ils correspondaient à des moyennes annuelles, mensuelles ou quotidiennes.

23. S'agissant de la révision de l'annexe IV, la délégation bulgare a émis l'avis qu'il faudrait trouver une solution de remplacement pour les VLE afin de permettre aux pays qui utilisaient du lignite de respecter les obligations concernant le SO₂. Il a été proposé que cette solution de

remplacement ou cette dérogation soit introduite au paragraphe 4 de l'annexe IV qui renfermait des dispositions spéciales régissant les installations de combustion et prévoyait d'éventuelles dérogations pour les anciennes installations en exploitation.

24. La délégation suisse a fait observer que l'incinération des déchets et la production de verre n'étaient pas visées à l'annexe V et elle a demandé si le Groupe d'experts pourrait présenter des propositions sur le point de savoir comment les options 1, 2 et 3 concernant les VLE pourraient être formulées pour tenir compte de ces procédés qui exigeaient des températures très élevées. M. Bartaire a expliqué que les émissions de NO_x provenant de la production de verre et de l'incinération des déchets n'avaient pas été prises en compte, car elles n'étaient pas incluses dans l'actuel Protocole de Göteborg. Il a fait observer que le secteur de la production de verre figurait dans la nouvelle annexe sur les particules. Le Coprésident du Groupe d'experts a précisé que de tels travaux ne pourraient être réalisés pour la session suivante du Groupe de travail, mais qu'au besoin le Groupe d'experts pourrait à l'avenir s'en charger.

25. Le Coprésident du Groupe d'experts des questions technico-économiques, M. J.-G. Bartaire, a fait savoir que le Groupe s'était demandé si d'importants secteurs où d'importantes catégories de sources étaient absents du champ d'application du Protocole, qu'il était parvenu à la conclusion que 90 % environ des émissions sur le territoire couvert par la Convention étaient pris en compte et qu'il n'était pas nécessaire d'ajouter de nouvelles sources ou de nouveaux secteurs.

26. La délégation grecque a estimé que dans les annexes, l'emplacement et l'ampleur des sources d'émission devraient être pris en compte quand les VLE étaient spécifiées. La Grèce était très intéressée par l'annexe V en raison de certaines particularités liées à ses îles.

27. La délégation danoise a demandé que le Groupe d'experts se penche sur la question des valeurs limites concernant les turbines offshore et fasse le point de l'expérience acquise en la matière.

28. S'agissant de l'annexe VIII, le Coprésident du Groupe d'experts des questions technico-économiques, M. Bartaire, a rappelé que le Groupe n'avait pas les connaissances spécialisées requises dans le domaine des sources mobiles et qu'il ne pouvait que donner un résumé de la législation pertinente de l'UE.

29. On a mentionné un manque de cohérence entre les termes et définitions des différentes fractions de particules employés dans le Protocole et dans les annexes, en particulier l'emploi des mots «PM», «PM_{2,5}», «PM₁₀», «poussière» et «particules totales en suspension». Il a été convenu que le Président du Groupe d'experts sur les particules contribuerait à clarifier la question.

30. La délégation suisse a noté que seules les installations de chauffe d'une capacité supérieure à 50 MW étaient visées dans le projet d'annexe sur les particules, faisant valoir que les petites installations de chauffe à usage domestique représentaient d'importantes sources d'émission et qu'il faudrait également les prendre en compte. La délégation allemande a suggéré que ce secteur soit également examiné dans le document d'orientation.

31. Le Coprésident du Groupe d'experts des questions technico-économiques, M. Bartaire, a estimé en effet que la combustion du bois dans le secteur des ménages devrait être prise en compte. Si les travaux pertinents ne pouvaient être réalisés d'ici au mois de juin, la question pourrait être abordée après la session du Groupe de travail prévue en septembre. Il s'est félicité de la contribution de la Suisse à cet égard.
32. La délégation de la République tchèque a soulevé la question de l'interprétation du paragraphe 15 du rapport du Groupe d'experts des questions technico-économiques (ECE/EB.AIR/WG.5/2009/2) et fait observer que des précisions supplémentaires et un nouvel échange de vues sur cette question étaient nécessaires.
33. Le Président a appelé l'attention des participants sur les délais proposés en vertu de l'article 3 pour les VLE concernant les sources nouvelles et les sources existantes et sur le document d'orientation (ECE/EB.AIR/WG.5/2009/4) et invité les délégations à définir leur position à ce sujet en vue de la quarante-cinquième session du Groupe de travail.
34. Le représentant du Canada a fait le point des mesures récentes adoptées par son pays pour s'attaquer aux émissions visées par le Protocole de Göteborg. Il a mentionné en particulier les initiatives prises pour s'attaquer aux émissions de particules et d'ozone provenant des moyens de transport, notamment ferroviaires et maritimes, ainsi que les réglementations régissant les véhicules tout terrain et les moteurs de faible cylindrée. Il a signalé trois nouvelles réglementations sur les produits visant les émissions de COV, qui avaient été adoptées en 2008, et fait le point de l'état d'avancement du plan annoncé par le Gouvernement fédéral en vue de réglementer les sources industrielles d'émission. L'élaboration d'estimations de charges critiques et de dépassements pour les écosystèmes aquatiques et terrestres a également été soulignée.
35. La délégation des États-Unis a fait part des travaux qu'elle consacrait actuellement aux sources fixes et mobiles dans la perspective d'un Protocole de Göteborg révisé qui comprendrait les particules. Elle a indiqué que les normes adoptées tiendraient compte des émissions provenant des poids lourds et des utilitaires légers, des automobiles, des véhicules tout terrain et des locomotives. Elle a également évoqué son nouveau programme de normes de performance concernant les sources fixes et les normes de qualité de l'air ambiant pour les PM_{2,5}, les PM₁₀ et l'ozone. Elle a fait observer que les États-Unis avaient déposé la première demande officielle tendant à établir des zones de contrôle des émissions en vertu du récent accord de l'OMI et avaient proposé une zone tampon de 200 milles marins le long de leur côte maritime. Elle a également mentionné les efforts déployés afin de lutter contre les émissions de SO₂ et de NO_x provenant des centrales des compagnies d'électricité dans l'est du pays. Elle a indiqué que de nouvelles réglementations seraient en place en janvier 2011. Enfin, elle a signalé que des travaux étaient en cours entre le Canada et les États-Unis en vue d'ajouter une annexe sur les particules à l'accord relatif à la qualité de l'air conclu entre les deux pays. Ces derniers ayant procédé à des analyses et s'étant employés à élaborer des mesures de contrôles appropriés, ces travaux avaient été un peu retardés ces derniers temps, mais ils continuaient de progresser.
36. Le responsable du CMEI a présenté les travaux menés par le Centre en vue d'établir, à l'aide de données par défaut du modèle PRIMES, une projection énergétique de référence illustrant les politiques relatives au climat et à l'énergie, compte tenu des mises à jour que les pays devaient communiquer. Il a indiqué qu'il était prévu de présenter au Groupe de travail, à sa quarante-cinquième session, un rapport informel décrivant les émissions, les coûts ainsi que les

effets sur l'environnement et sur la santé et faisant le point des impacts de la crise économique. D'autres analyses portant sur différentes approches pour l'établissement d'objectifs devaient être effectuées à la fin de l'année.

37. Le Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée a présenté dans le détail les principales conclusions de l'atelier sur les objectifs ambitieux non contraignants pour 2050 concernant la pollution atmosphérique (Utrecht (Pays-Bas) 5 et 6 mars 2009) ainsi qu'un document informel sur d'autres possibilités de fixer de tels objectifs. Il a également mentionné l'éventualité de procéder à des contrôles d'émission selon des rythmes différents, dans différentes zones géographiques. Enfin, il a appelé l'attention des participants sur un document informel qui avait été établi à la demande du Groupe de travail, à sa quarante-troisième session, pour expliquer le rôle du méthane et de l'azote dans la relation entre la pollution atmosphérique et le changement climatique. Le Groupe de travail a noté qu'en centrant l'attention sur l'année 2050 on pourrait établir des objectifs intermédiaires pour 2020 et établir un cadre directif pour recenser les technologies nécessaires sur le long terme. Par ailleurs il a de nouveau confirmé l'importance de l'approche fondée sur les effets et rappelé qu'il souhaitait que lui soit communiqués vers la fin de l'année divers indicateurs des effets associés aux modèles d'évaluation intégrée.

38. Le Coprésident de l'Équipe spéciale de l'azote réactif, M. O. Oenema, a fait part de l'état d'avancement de l'évaluation de l'ensemble du cycle de l'azote réactif, en particulier dans le contexte de la révision de l'annexe IX relative à l'ammoniaque. Il a fait remarquer que le texte actuel visait les porcs et la volaille mais non les bovins. Il a en outre souligné que les options envisageables pour contrôler les émissions s'étaient améliorées ces dernières années et que, globalement, elles semblaient offrir des avantages au regard des coûts de dépollution. Enfin, il a demandé que le Groupe de travail apporte son concours à l'Équipe spéciale en vue de modifier l'annexe IX, en particulier en ce qui concernait les options prévoyant des niveaux ambitieux, le stockage et l'épandage du fumier, les bâtiments d'élevage et les obligations en matière de notification.

39. La délégation du Royaume-Uni a rendu compte des conclusions de l'atelier du Réseau d'experts sur les avantages et les instruments économiques concernant l'analyse coûts-avantages du Protocole de Göteborg, qui s'était tenu en juin 2008, et a notamment souligné que l'atelier était parvenu à la conclusion que, lors de l'examen de l'actuel Protocole, il était très important d'examiner également les projections et hypothèses initiales. Il était également nécessaire de prendre en considération les récents progrès enregistrés dans le cadre de l'analyse coûts-avantages, comme l'intégration des impacts des PM_{2,5}. On a fait observer qu'il n'était pas encore tenu compte des impacts sur les écosystèmes et sur le patrimoine culturel. On a par ailleurs estimé qu'on pourrait améliorer le rapport coût-efficacité du Protocole en faisant une plus large place aux pays d'Europe orientale et au secteur des transports maritimes, et en recherchant des synergies avec les politiques relatives au climat et à l'agriculture.

40. La délégation néerlandaise a soulevé la question de la révision du document d'orientation relatif aux instruments économiques et fait observer qu'il n'y avait pas d'engagement ferme ni de financement assuré à l'appui d'une analyse coûts-avantages du Protocole de Göteborg.

41. M^{me} Erika Ekman (Suède), s'exprimant au nom du groupe spécial d'experts juridiques, a présenté les éléments juridiques préliminaires à prendre en compte en vue d'amender le Protocole de Göteborg ou d'élaborer un nouveau Protocole pour les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est, en termes d'adoption, de ratification et d'entrée en vigueur, et mentionné notamment les possibilités de dérogation et de suspension. On a estimé que ces éléments, s'ils étaient présentés par écrit, pourraient constituer la base de futures discussions.

42. Le Groupe de travail:

a) A pris note des travaux réalisés par l'EMEP, l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et le Groupe de travail des effets à l'appui de la révision du Protocole;

b) A invité l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée à poursuivre, en coopération avec le Groupe de travail des effets, ses travaux de recherche sur l'établissement d'objectifs et la définition d'objectifs ambitieux non contraignants pour 2050 et à élaborer des indicateurs associés aux modèles d'évaluation intégrée;

c) A pris note du document de travail sur les options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg (ECE/EB.AIR/WG.5/2009/4), est convenu que ce document servirait de base aux négociations à mener pour réviser le Protocole à sa quarante-cinquième session et a invité le secrétariat à rassembler, avant le 20 mai 2009, des contributions et des propositions complémentaires à l'appui de la révision du Protocole et à les lui présenter à sa quarante-cinquième session;

d) S'est félicité des travaux réalisés par le Groupe d'experts des questions technico-économiques en vue de mettre à jour les annexes techniques IV, V, VI et VIII ainsi que les documents d'orientation et d'élaborer de nouvelles annexes sur les COV dans les produits et sur les particules;

e) A rappelé aux Parties que des observations sur la finalisation de la version révisée des projets d'annexe et des documents d'orientation pourraient être communiquées au Groupe d'experts des questions technico-économiques avant le 15 mai 2009 et a prié le secrétariat de les lui présenter sous la forme de documents officiels de négociation à sa quarante-cinquième session;

f) A pris note des travaux réalisés par l'Équipe spéciale de l'azote réactif en vue de mettre à jour l'annexe technique relative à l'ammoniac et l'a invitée à présenter un projet pour examen à sa session suivante;

g) A convenu que l'engagement de réduire les émissions d'ammoniac pris par les Parties au Protocole dans la zone géographique des activités de l'EMEP devrait être appuyé par des mesures complémentaires de réduction et des mesures globales visant toutes les sources; et s'est félicité de l'adoption d'une approche plus intégrée pour contrôler les émissions d'ammoniac;

h) A demandé à l'Équipe spéciale de l'azote réactif de lui présenter, à sa quarante-cinquième session, des options en vue d'une nouvelle réduction des émissions

d'ammoniaque, y compris des réductions de pourcentage, comprenant un exposé des mesures à prendre pour y parvenir;

i) A en outre demandé à l'Équipe spéciale de l'azote réactif d'envisager et de lui présenter à sa quarante-cinquième session une série d'options concernant les fermes d'élevage de différentes tailles;

j) A pris note de la nécessité d'apporter de nouvelles mises à jour au document d'orientation relatif à l'ammoniaque et a invité l'Équipe spéciale de l'azote réactif à envisager de prendre en compte cette question dans ses futurs plans de travail et de donner une estimation quantitative des avantages de la réduction des émissions d'ammoniaque, parallèlement à la révision du Code-cadre indicatif;

k) A pris note des éléments juridiques préliminaires à prendre en compte en vue d'amender le Protocole de Göteborg ou d'élaborer un nouveau Protocole pour les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est, éléments que le groupe spécial d'experts juridiques avait communiqués, et a reconnu la complexité de la question;

l) A demandé au groupe spécial d'experts juridiques de présenter les éléments préliminaires ci-dessus par écrit pour qu'il puisse les examiner à sa quarante-cinquième session;

m) A pris note des conclusions de l'atelier du Réseau d'experts sur les avantages et les instruments économiques et a souligné qu'il importait de réaliser une analyse coûts-avantages à l'appui de la révision du Protocole de Göteborg et qu'il était nécessaire de mettre à jour le document d'orientation relatif aux instruments économiques;

n) A rappelé qu'il fallait que toute Partie désireuse d'amender le Protocole présente une proposition officielle conformément aux dispositions de l'article 13, pour le cas où l'option en faveur d'un protocole modifié serait retenue.

V. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LES PAYS D'EUROPE ORIENTALE, DU CAUCASE ET D'ASIE CENTRALE

43. Le représentant de la République tchèque a informé les participants des résultats de la consultation informelle organisée avec les représentants des pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est sur les obstacles qui entravaient la ratification du Protocole relatif aux POP, du Protocole relatif aux métaux lourds et du Protocole de Göteborg.

44. La délégation de la Fédération de Russie a souligné que, outre les discussions qui devaient porter sur les diverses obligations prévues en vertu des protocoles, il était important de mettre l'accent sur les avantages qu'offrait l'adhésion à ces derniers. Par exemple, avec l'aide de la Convention, les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est pouvaient réformer leur mécanisme d'inventaire des émissions, appliquer les modèles élaborés dans le cadre de la Convention et mettre en œuvre des politiques visant à améliorer la qualité de l'air. Il a insisté sur le fait qu'il était très utile d'échanger des données d'expérience avec des collègues d'autres pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est et il a exprimé son soutien en faveur de l'organisation de réunions analogues à l'avenir.

45. La délégation de la Fédération de Russie a également présenté un projet dû à l'initiative de ce pays, dont l'objet était d'aider les pays de l'EOCAC à adhérer aux protocoles de la Convention, en particulier aux plus récents d'entre eux. Elle a brièvement exposé les étapes et les résultats escomptés du projet proposé ainsi que son calendrier provisoire et donné une estimation de son coût. Le projet visait tout le territoire de la Fédération de Russie relevant de la zone géographique des activités de l'EMEP et son coût total s'établissait à 840 000 euros. Il comportait cinq étapes qui pouvaient être exécutées à la suite l'une de l'autre. Le Groupe de travail a été informé que la Fédération de Russie pourrait apporter un financement à hauteur de 10 à 15 % environ du coût du projet afin d'en assurer le démarrage.

46. Lors des débats qui ont suivi, il a été proposé au sujet des POP et des métaux lourds qu'il pourrait être utile d'étendre le projet à l'ensemble du territoire de la Fédération de Russie et non seulement à la partie européenne du pays. Le Président du Groupe de travail des effets et le Président de l'Organe directeur de l'EMEP ont indiqué que ces deux organismes de même que leurs équipes spéciales et centres étaient disposés à coopérer avec la Fédération de Russie dans le cadre de l'exécution de ce projet. On a fait observer que la Fédération de Russie participait déjà à certaines activités relatives aux effets.

47. Le secrétariat a rendu compte de l'état d'avancement du projet financé par les Pays-Bas en vue de renforcer la mise en œuvre des protocoles à la Convention en Europe du Sud-Est, et en particulier de la réunion de lancement organisée avec succès à Belgrade en février 2009. Il a également fait part des changements et des retards survenus dans l'élaboration du projet financé par la République tchèque en vue d'aider la République de Moldova à ratifier et à mettre en œuvre le Protocole de Göteborg. La délégation de la République tchèque a rappelé qu'elle était déterminée à assurer la bonne exécution du projet et s'est déclarée disposée à collaborer avec le secrétariat afin d'établir un moyen de communication fiable avec les autorités moldaves et de hâter le lancement du projet.

48. La délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine a indiqué au Groupe de travail qu'elle élaborait des plans d'action nationaux pour les trois derniers protocoles et qu'elle comptait les achever en septembre 2009. Il était prévu que la ratification interviendrait dans les six mois suivants. Quelques problèmes pourraient surgir si l'année de référence était l'année 1990, et l'application de certaines MTD ainsi que le calendrier prévu en la matière pourraient soulever des difficultés.

49. La délégation suédoise a communiqué des informations concernant, d'une part, l'achèvement de la première phase d'un projet bilatéral mené avec la Fédération de Russie, qui avait permis d'améliorer les données fournies par ce pays pour le modèle GAINS et, d'autre part, les préparatifs de la deuxième phase. La délégation biélorussienne a fait savoir qu'elle s'était également associée au projet suédois et qu'elle s'emploierait à fournir des données pour les modèles d'évaluation intégrée.

50. La délégation arménienne a indiqué que la première station EMEP était entrée en service en octobre 2008, comme prévu, et que cette information avait été communiquée au Centre de coordination pour les questions chimiques de l'EMEP. Elle a annoncé que l'Arménie avait lancé le processus de ratification du Protocole relatif à l'EMEP et a appelé l'attention des participants sur un atelier de l'Équipe spéciale des métaux lourds accueilli par l'Arménie, qui était consacré à la ratification du Protocole relatif aux métaux lourds.

51. La délégation biélorussienne a mentionné qu'elle avait besoin d'un concours pour revoir les plans d'exécution nationaux élaborés par le Bélarus pour les protocoles afin de déterminer si les mesures prévues étaient suffisantes, appropriées et exhaustives. S'agissant du Protocole relatif aux POP et du Protocole relatif aux métaux lourds, il a été conseillé à la délégation biélorussienne de se mettre en rapport avec les présidents de l'Équipe spéciale des POP et de l'Équipe spéciale des métaux lourds.

52. Le Groupe de travail:

a) A remercié la présidence tchèque de l'Union européenne et la délégation bulgare d'avoir organisé des consultations informelles avec les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est en liaison avec sa quarante-quatrième session et encouragé la tenue de telles consultations à l'avenir. Il a pris note des informations communiquées sur les obstacles à la ratification et à la mise en œuvre des protocoles et sur la nécessité d'introduire une certaine flexibilité dans une version révisée du Protocole de Göteborg;

b) A pris acte de la proposition de projet formulée par la Fédération de Russie et noté que seul un financement partiel était mis à disposition par ce pays pour l'exécution du projet. Il a invité les Parties à chercher les moyens d'appuyer financièrement ce projet. Il a demandé à la délégation de la Fédération de Russie de faire rapport, à sa session suivante, sur l'état d'avancement du projet et sur son financement;

c) A pris note des informations communiquées par le secrétariat sur le lancement du projet financé par les Pays-Bas en vue de mettre en œuvre et de ratifier les trois derniers protocoles à la Convention en Europe du Sud-Est;

d) A pris note des informations communiquées sur l'élaboration du projet financé par la République tchèque en faveur de la République de Moldova en vue de mettre en œuvre et de ratifier le Protocole de Göteborg et invité la délégation de la République tchèque, agissant en coopération avec le secrétariat, à prendre des mesures pour hâter le lancement et l'exécution du projet;

e) A pris note de l'exécution concluante de la première phase du projet bilatéral Suède/Fédération de Russie, qui avait notamment permis d'améliorer les données fournies par ce dernier pays pour le modèle GAINS et s'est félicité du lancement d'un projet analogue avec le Bélarus et l'Ukraine;

f) A accueilli avec satisfaction la proposition tendant à organiser à Saint-Petersbourg, les 26 et 27 octobre 2009, un atelier conjoint du Groupe d'experts des questions technico-économiques et de l'Équipe spéciale des métaux lourds;

g) A instamment prié les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est à participer activement aux négociations visant à réviser et à amender les protocoles à la Convention;

h) A demandé au secrétariat d'établir une version actualisée du document ECE/EB.AIR/WG.5/2008/11 sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour les pays de l'EOCAC et de la lui présenter à sa quarante-cinquième session, ainsi qu'un

document sur les résultats des consultations informelles tenues avec les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est, en marge des quarante-troisième et quarante-quatrième sessions.

VI. QUESTIONS DIVERSES

53. La présidence tchèque de l'Union européenne a demandé que soit inscrite sous le point «Questions diverses» de la quarante-cinquième session du Groupe de travail la question intitulée «Proposition de l'Union européenne visant à étendre la portée des décisions de l'Organe exécutif sur les données d'émission et l'établissement de rapports en application de la Convention et de ses protocoles».

54. Le Président a rappelé au Groupe de travail que sa quarante-cinquième session se tiendrait du 31 août au 4 septembre 2009.

VII. ADOPTION DES DÉCISIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DES STRATÉGIES ET DE L'EXAMEN

55. Conformément à la pratique révisée que l'Organe exécutif a décidé de maintenir à sa vingt-cinquième session, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a adopté les décisions prises en cours de session.
